

En quoi consiste

un examen de proctologie ?

Il s'agit d'un examen anal visuel, d'un toucher anorectal et d'une anoscopie réalisés par un spécialiste (proctologue ou gastroentérologue). Cet examen est indolore, rapide et ne nécessite aucune préparation.

Je n'ai aucun symptôme,

est-ce nécessaire de consulter ?

Oui, si vous présentez les facteurs de risque indiqués dans le paragraphe « qui doit se faire dépister? », car la majorité des lésions précancéreuses sont présentes sans l'apparition de symptômes. Plus ces lésions sont dépistées tôt, plus elles se traitent facilement.

Ma charge virale est indétectable,

mes CD4 sont remontés,

le dépistage est-il nécessaire ?

Oui, car le risque de lésion anale liée aux HPV n'est pas diminué par la prise d'un traitement antirétroviral efficace.

combien ça coûte ?

La consultation de proctologie ou de gastroentérologie s'inscrivant dans la prise en charge médicale des personnes infectées par le VIH, est prise en charge à 100 % sur la base du tarif d'une consultation de spécialiste (tarif conventionnel), dans le cadre de l'ALD n°7.

que dois-je faire ?

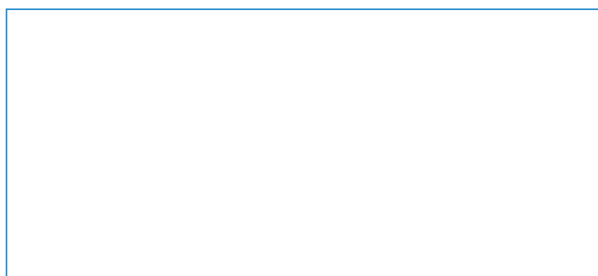
- En parler avec votre médecin.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.e-cancer.fr ou appelez :

CANCER INFO 0810 810 821
Prix d'un appel local

SIDA INFO SERVICE 0 800 840 800

Commande gratuite de brochures sur :
www.e-cancer.fr/diffusion



cancer et VIH

PRÉVENIR LE CANCER DE L'ANUS

- » Le cancer de l'anus est l'un des cancers les plus fréquents chez les personnes vivant avec le VIH.

prévenir le cancer de l'anus
c'est possible,
il faut consulter un spécialiste
parlez-en avec votre médecin.



Le Square - 01.43.06.36.44 • Ne pas jeter sur la voie publique. INCa - SIREN: 187 512 777 - Décembre 2011 - DEPVIH12

?



qu'est-ce que le cancer de l'anus ?

Les infections de la muqueuse anogénitale par des virus appelés papillomavirus humains (HPV) sont très fréquentes dans la population générale. Elles peuvent être à l'origine, dans certains cas rares, de cancers comme le cancer de l'anus ou du col de l'utérus.

Être infecté par le VIH favorise la persistance des HPV au niveau de la muqueuse anogénitale ainsi que l'apparition de lésions bénignes (appelées condylomes) et/ou de lésions précancéreuses susceptibles d'évoluer en cancer.

Les lésions anales sont fréquemment observées même sous traitement antirétroviral efficace.

Ainsi, plus du quart des personnes vivant avec le VIH ont au moins un condylome anal.

dans la population vivant avec le VIH,

le cancer de l'anus est le 3^e cancer

le plus fréquent chez l'homme

et le 7^e chez la femme

comment prévenir le cancer de l'anus ?

Le suivi proctologique représente un moyen de prévention du cancer anal à deux niveaux :

- premièrement, il permet de détecter et de traiter les lésions anales associées aux HPV avant leur évolution vers le cancer (traitement par pommade antivirale, par suppression en consultation ou par geste chirurgical si la lésion est étendue) ;
- deuxièmement, il peut permettre de repérer la présence d'un cancer à un stade précoce augmentant ainsi les chances de guérison.

pourquoi certaines personnes sont-elles plus à risque ?

Être infecté par le VIH favorise l'apparition des lésions associées aux HPV et augmente le risque de cancer.

Présenter des lésions associées aux HPV au niveau de la zone anogénitale (col de l'utérus et anus en particulier) est l'indicateur d'une infection virale qui persiste dans l'organisme et qui peut conduire au développement d'un cancer anal.

La muqueuse anale étant très vulnérable à l'entrée des virus, notamment des HPV, la pénétration anale mais aussi tout contact de la muqueuse anale avec un vecteur contaminé (doigt, sex toy, ...) est un facteur de transmission des HPV.



qui doit se faire dépister ?

Parmi les personnes vivant avec le VIH, un examen proctologique systématique est recommandé pour¹ :

- les hommes ayant des rapports sexuels anaux avec d'autres hommes, car ils ont un risque multiplié par 100 de cancer de l'anus par rapport à la population générale ;
- tout patient avec un antécédent de condylomes anogénitaux (lésions anales bénignes liées aux HPV) ;
- les femmes ayant une dysplasie (lésion précancéreuse) ou un cancer du col de l'utérus*.

À l'issue de la première visite, le spécialiste détermine le rythme de la surveillance en fonction des facteurs de risque présents.

*Pour toutes les femmes vivant le VIH, un frottis cervical annuel est recommandé pour prévenir le cancer du col qui lui aussi est associé aux HPV¹.

¹ Rapport 2010, sous la direction du Pr Patrick Yéni, avec le soutien du ministère de la Santé et des Sports « Prise en charge médicale des personnes infectées par le VIH <http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_2010_sur_la_prise_en_charge_medicale_des_personnes_infectees_par_le_VIH_sous_la_direction_du_Pr_Patrick_Yeni.pdf> », recommandations du groupe d'experts », chapitre 16 « Tumeurs », p. 335, La Documentation Française, septembre 2010.